

2022/03/01

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 mars 2022 - Délibération n° 2022/03/01

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE), DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI (TFNB) ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI (TFB) POUR L'ANNEE 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 09 mars 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – NOURRISSÉAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – BERTELOOT Dominique – AUGUSTINIAK Jérôme – DUGUET Pierre – RICARD Jean-Michel.

Pouvoirs (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
4. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
5. Mme FLOIRAT donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément
6. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves
7. M. VALLAEYS Gaël donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc
8. M. AUGUSTINIAK Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
10. M. RICARD Jean-Michel donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.

Suppléances : Néant.

Secrétaire de séance : Marc FERRAND

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	42	52			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
52	-	-	-	-	-

Vu l'article 1609 nonies C – V – 5°-1 du CGI,

Conformément à l'avis de la commission des finances réunie le 8 mars 2022, M. Le Président propose de maintenir les taux de fiscalité de l'année 2021 pour l'année 2022, à savoir:

CFE	30%
TFNB	2,52%
TFB	2,15%

Le Conseil communautaire :

- Décide que le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) voté pour l'année 2022 est de 30% .
- Décide que le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) voté pour l'année 2022 est de 2,52%.
- Décide que le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) voté pour l'année 2022 est de 2,15%.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

